

Bilan de la session Repyramidage CNU section 60 – Année 2024 **listes SNESUP-FSU et sympathisant.es**

Elu.es de la liste présent.es : Siham KAMALI-BERNARD, Eric LAMBALLAIS.

La session s'est tenue à Créteil du 27 au 28 mars 2024. Un relevé de conclusion signé par le bureau de la section 60 collège A est joint avec ce bilan qui vise simplement à apporter des explications complémentaires.

Pour cette session de promotion interne, les critères appliqués sont les mêmes que pour la précédente mandature et il n'a pas été prévu d'évolution à ce sujet lors de la réunion plénière en Assemblée Générale qui s'est tenue la veille.

Compte tenu du déroulé de la session, voici quelques remarques et conseils :

1. Concernant l'évaluation de l'investissement pédagogique, il existe un point de bascule possible entre les avis A et B ou B et C selon la façon dont le service d'enseignement est décrit. Il est important de bien comptabiliser les heures réalisées annuellement, car il est attendu que l'intégralité des 192 HETD soit effectuée. Si ce n'est pas le cas en raison de décharges diverses, il faut bien penser à les déclarer en précisant la nature des missions associées ainsi que le volume horaire équivalent correspondant. S'il n'est pas clairement montré dans le dossier que l'obligation statutaire d'enseignement est intégralement accomplie, cela peut aboutir à un avis C. Si le service dû est inférieur à 192 HETD, il faut le mentionner clairement pour montrer que les obligations sont respectées. Cette précaution ne va pas de soi dans la mesure où il peut être considéré que cette question relève de l'établissement et non du CNU, alors que dans la pratique, pour notre section, un examen comptable des heures réalisées peut influencer sur l'avis.
2. Dans la rubrique investissement pédagogique, il faut penser à mentionner ses tâches d'intérêt général (TIG) qui relèvent spécifiquement de ce périmètre, car cela est pris en compte dans l'évaluation de l'activité d'enseignement. Un dossier dans lequel ce déclaratif est rangé dans une unique rubrique qui regroupent les TIG d'enseignement, de recherche et d'administration oblige le rapporteur à extraire lui-même cette information. Cela est fait le plus souvent mais par sécurité, il peut être utile de bien préciser les TIG spécifiques à l'enseignement dans le bilan propre à cette activité quitte à revenir dessus dans le bilan général des TIG en précisant qu'il s'agit d'un rappel.
3. La façon de catégoriser les TIG en enseignement ou recherche peut influencer sur l'évaluation des TIG. Il revient régulièrement dans les discussions que la même TIG ne devrait pas compter pour produire un avis dans deux rubriques différentes. Pour les collègues qui s'investissent dans les TIG seulement en recherche ou en enseignement, cela peut être pénalisant. Des discussions ont eu lieu en séance et nous avons proposé de pratiquer un « déversement » qui consiste à ne compter pour l'évaluation de l'enseignement et la recherche que les TIG nécessaires pour majorer chaque avis en reportant celles en surplus dans la rubrique TIG. Cette proposition, qui ne peut jouer qu'en faveur de la candidature, a été retenue. Nous en sommes satisfaits car cela va dans le sens du décloisonnement de la prise en compte des TIG en reconnaissant les efforts des collègues qui prennent en charge beaucoup de TIG propres à l'enseignement ou la recherche.
4. Il ne faut pas négliger de mentionner des responsabilités d'enseignement qui peuvent sembler aller de soi telle que celle d'une UE ou de matériels pédagogiques (plateforme). Ces éléments sont pris en compte pour produire l'avis.
5. Chaque TIG et responsabilité doit être décrite pour aider le rapporteur à situer l'implication que cela représente. Des éléments objectifs tels que les effectifs (promotion, équipe,

département, etc.) ou les budgets sont à bien préciser. Idem pour la participation à des conseils/commissions qui peut varier beaucoup selon le contexte. La fréquence des réunions est une information qui peut aider le rapporteur à mieux évaluer le degré d'engagement de ce type de mandat. A titre d'exemple, se déclarer membre suppléant d'une section CNU est insuffisant, il faut penser à préciser les sessions dans lesquelles on a affectivement siégé.

6. La comptabilisation des publications revêt une grande importance pour produire l'avis sur l'activité scientifique. La démarche d'évaluation étant principalement quantitative (ce que nous regrettons), il faut veiller à bien organiser sa liste de publications en ayant bien en tête les seuils attendus ainsi que les critères de reconnaissance de la section. Le mélange entre des références reconnues (typiquement, identifiées sur les bases de données Scopus/WoS en tant qu'article) et d'autres à audience plus limitée doit être évité. En l'état, la pratique de la section est d'évaluer la production scientifique sur la base du nombre de publications reconnues (principalement articles référencés Scopus/WoS) en accordant très peu d'attention, voire pas du tout, aux autres types de publications (articles non-référencés Scopus/WoS, proceeding paper, conference paper, book chapter, book series référencés ou non, etc.). Pour les rapporteurs qui n'ont pas accès à Scopus/WoS, c'est Scimago qui fait référence pour valider la revue dont le quartile (Q1-Q4) est également examiné avec cet outil. Sachant cela, il est judicieux de préciser soi-même le quartile de la revue pour chacune de ses publications. Cette pratique est attendue dans les nouvelles règles adoptées en AG plénière qui seront appliquées à partir de maintenant et pour lesquelles les publications dans des revues Q4 ne seront plus comptabilisées. Dans le même esprit, une sur-représentation d'articles dans des revues Q3 pourra faire l'objet de réserves au moment de l'évaluation.
7. Pour la présentation de son expérience d'encadrement doctoral, il est très important de préciser son rôle (directeur, co-directeur, co-encadrant) ainsi que son taux d'encadrement, l'idéal étant d'explicitier ces informations pour l'ensemble de l'équipe d'encadrement. La désignation du rôle comporte des ambiguïtés en raison de pratiques différentes d'une école doctorale à l'autre, ceci soulignant l'importance du taux d'encadrement qui est une information plus standard. A l'avenir, il sera nécessaire de faire attester ces informations, au minimum par le directeur de thèse.
8. L'avis pour l'investissement dans les TIG s'appuie préférentiellement sur l'analyse des missions à forte composante administrative, l'idée étant que celles les plus légères de ce point de vue viennent plutôt renforcer l'avis pour les blocs enseignement ou recherche selon la nature de la mission. Néanmoins, comme une classification stricte de répartition des TIG sur les 3 blocs est hors d'atteinte, il existe une certaine latitude pour réaliser cette répartition dans l'intérêt du candidat. Il est donc important de réfléchir soi-même à cette répartition dans la présentation son dossier afin d'aider le rapporteur dans ce travail assez délicat.
9. Pour obtenir l'évaluation A-A, il faut obtenir A aux 3 blocs sauf cas particuliers discutés en séances. Cette règle favorise les dossiers « équilibrés ». A l'inverse, un dossier qui présente un déficit sur un bloc en raison d'un très fort investissement sur les deux autres sera moins bien évalué. Il s'agit d'un point discutable dans le sens où ce deuxième type de dossier peut correspondre à une activité globale plus soutenue qu'un dossier équilibré dont l'investissement reste modéré mais suffisant sur chaque bloc pour aboutir à l'évaluation A. Cette tendance doit être prise en compte dans le descriptif de l'activité qui doit bien mettre en valeur un fort investissement dans une mission particulière pour mieux faire admettre un bilan plus en retrait sur d'autres missions.

Globalement, nous avons apprécié le travail fourni par chaque rapporteur de même que les échanges en séances qui ont permis d'amener un peu plus de qualitatif dans l'évaluation. Nous aimerions aller plus loin dans cette direction en assouplissant certains critères pour permettre des compensations, en particulier quand un collègue est très investi dans des missions à forte plus-value pour la vie collective de sa structure (établissement, composante, laboratoire) au détriment par exemple de sa

production scientifique. A ce titre, le nombre d'articles pourrait être interprété en prenant en compte à la fois ce type d'investissement ainsi que la qualité des articles et l'impact des travaux du point de vue du rapporteur. Un autre exemple est l'expérience d'encadrement doctoral qui devrait s'interpréter différemment selon le contexte des travaux dans la mesure où la facilité d'accès à des financements de thèses dépend de la nature de la recherche, en particulier dans ses composantes fondamentale et appliquée. Pour permettre ce type d'évolution, nous recommandons de mettre en forme les dossiers de candidature pour permettre leur analyse quantitative consolidée par des explications, qu'il s'agisse de points faibles ou non. C'est sur la base de dossiers mieux argumentés que nous pourrions évoluer vers plus de qualitatif.